

### CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone: 03 44 73 00 06 Télécopie: 03 44 73 40 26

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

#### **COMPTE-RENDU**

#### **SEANCE DU 02/12/2016**

<u>Date de convocation</u>: 28 novembre 2016 <u>Date d'affichage</u>: 28 novembre 2016

L'an deux mil seize, le deux décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Blot Jean-Pierre, Maire.

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BARBAY Chantal	X		
BLOT Jean-Pierre	X		
BOLLÉ Patricia	X		
BONEFAES Martine	X		
BORIE Christophe		X	M. BLOT
CHATELAIN Sylvain	X		
FEVRE Frédérique		X	Mme BARBAY
GATTÉ Christophe	X		
GRAS Joanna		X	Mme BONEFAES
GUIDET Sébastien		X	M. GATTÉ
JUPIN Cédric		X	
LEFEBVRE Jean-Pierre	X		
LEFEBVRE Laëtitia		X	M. VAILANT
VAILLANT Claude	X		
VINCENT Lysiane		X	Mme BOLLÉ

Secrétaire de séance : M. Gatté Christophe.

Auxiliaire: Mme Coquerelle Adéline.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

#### 2016-32 Adoption du procès-verbal du 8 août 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à faire sur le procès-verbal de la dernière séance du 8 août 2016.

M. Châtelain et Mme Bollé font part des modifications qu'ils souhaiteraient apporter au PV. Un débat s'ouvre au sein du Conseil. Les modifications sont mises au vote et sont rejetées avec 3 voix pour et 11 voix contre (Barbay avec pouvoir de Fèvre, Blot avec pouvoir de Borie, Bonefaes avec pouvoir de Gras, Gatté avec pouvoir de Guidet, Lefebvre et Vaillant avec pouvoir de Lefebvre).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal tel que présenté avec 11 voix pour et 3 voix contre (Mme Bollé avec pouvoir de Vincent et M. Châtelain).

### 2016-33 Retrait de Mme Vincent de diverses commissions (Information et communication / Cadre de vie, environnement et patrimoine / Sécurité)

Mme Vincent a demandé son retrait de toutes les commissions dans lesquelles elle était membre. M. Blot demande si quelqu'un souhaite la remplacer. Aucun volontaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le retrait de Mme Vincent des commissions "information et communication", "cadre de vie, environnement et patrimoine" ainsi que "sécurité".

<u>Liste des membres de la commission "information et communication"</u>: M. Blot Jean-Pierre, Mme Bonefaes Martine, Mme Barbay Chantal, Mme Fèvre Frédérique, Mme Gras Joanna, Mme Lefèbvre Laëtitia, M. Borie Christophe, M. Guidet Sébastien.

<u>Liste des membres de la commission "cadre de vie, environnement et patrimoine"</u>: M. Blot Jean-Pierre, Mme Bonefaes Martine, Mme Barbay Chantal, M. Vaillant Claude.

<u>Liste des membres de la commission "sécurité"</u>: M. Blot Jean-Pierre, M. Gatté Christophe, Mme Barbay Chantal, Mme Gras Joanna, M. Guidet Sébastien, M. Lefebvre Jean-Pierre, M. Vaillant Claude.

### 2016-34 Intégration de M. Jupin aux commissions "travaux" et "sécurité"

M. Jupin a demandé à intégrer les commissions "travaux" et "sécurité".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'intégration de M. Jupin Cédric dans les commissions "travaux" et "sécurité".

<u>Liste des membres de la commission "travaux"</u>: M. Blot Jean-Pierre, M. Gatté Christophe, Mme Barbay Chantal, Mme Gras Joanna, M. Borie Christophe, M. Guidet Sébastien, M. Lefebvre Jean-Pierre, M. Vaillant Claude, M. Châtelain Sylvain, M. Jupin Cédric

<u>Liste des membres de la commission "sécurité"</u>: M. Blot Jean-Pierre, M. Gatté Christophe, Mme Barbay Chantal, Mme Gras Joanna, M. Guidet Sébastien, M. Lefebvre Jean-Pierre, M. Vaillant Claude, M. Jupin Cédric.

### 2016-35 Délibération spéciale de paiement d'heures supplémentaires pour nécessité de service

Nous devons solder, avant son départ, les heures supplémentaires effectuées par M. Ledoux Olivier cette année.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le paiement de 74h20 d'heures supplémentaires à M. Ledoux Olivier en plus des 25 heures réglementaires pour un montant de 1028.72€ brute.

#### 2016-36 Ouverture d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe

M. Brisbout Steven, remplaçant de M. Ledoux Olivier, est actuellement au grade d'adjoint administratif 2ème classe. Il convient d'ouvrir ce poste afin de pouvoir le recruter par voie de mutation.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

#### 2016-37 Ouverture de 2 postes d'adjoint d'animation 2ème classe

Avec l'ouverture du nouveau bâtiment, les services périscolaires sont maintenant pérennisés. La directrice du centre, Mme Antic Christelle, et l'animatrice, Mlle Colin Maïté sont actuellement sous contrat.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'ouvrir 2 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe (l'un à 35h00 annualisées et l'autre à 32h38 annualisées).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ouverture de 2 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe (l'un à 35h00 annualisées et l'autre à 32h38 annualisées) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

# 2016-38 Modification de la délibération concernant l'IAT afin d'y inclure les agents du service animation

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier la délibération 2014-33 "Modification Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)" et plus précisément l'article concernant les bénéficiaires de la façon suivante :

#### Bénéficiaires

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (*décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002*) l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade	Coefficient maximum
Technique	Adjoint technique 1ère et 2ème classe	8
Administratif	Adjoint administratif 1ère et 2ème classe	8
Administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe	8
Social	ATSEM	8
Animation	Adjoint d'animation 2ème classe	8

Cette indemnité est calculée par multiplication d'un coefficient compris entre 0 et 8 et par un montant annuel de référence.

Le montant des attributions individuelles ne pourra dépasser 8 fois le montant annuel moyen ainsi fixé.

Les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

# 2016-39 Délégation de compétence au titre de la gestion du domaine public communal pour l'implantation des abrisvoyageurs départementaux

Le département de l'Oise a conclu en 2008 un marché de location, d'installation et d'entretien-maintenance de mobilier urbain en vue de mettre à disposition des communes qui le souhaitent des abris-voyageurs sur le réseau départemental de transport. Le département entend maintenir son action au titre de la solidarité territoriale et permettre ainsi aux communes qui le souhaitent de conserver des abris-voyageurs en vue de garantir la qualité du service rendu aux Oisiens usagers des transports collectifs. En vue de préciser le cadre juridique et financier de la poursuite de cette action à compter du ler juin 2017, l'actuel marché arrivant à terme le 31 mai 2017, le département souhaite obtenir des communes d'implantation des abris-voyageurs, une délégation de compétence sur le fondement de l'article L 1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de gérer directement le domaine public communal sur lequel sera implanté ce mobilier urbain. Afin d'assurer la continuité de ce dispositif, il est impératif que le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de délégation de compétence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 13 voix pour et 1 abstention (M. Châtelain), autorise M. le maire à signer la convention de délégation de compétence avec le département de l'Oise au titre de la gestion du domaine public communal pour l'implantation des abris-voyageurs départementaux.

### 2016-40 Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau pour l'étude hydraulique

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) la commune de Cambronne les Clermont doit réaliser un schéma directeur des eaux pluviales sur la partie hors agglomération de son territoire. Cette étude sera annexée au PLU communal conformément au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) mis en place par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le montant de cette étude (sur résultat d'appel d'offre) est de 10 160.00 € HT soit 12 192.00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de financement suivant :

	Eléments financiers		
	Montant du projet	10 160.00 €	HT
Actualisé au	23 juin 2016	12 192.00 €	TTC

Postes de dépenses	Prestataires	Montants HT	Ressources mobilisées	Taux financement	Montants HT
Etude hydraulique hors agglomération Cambronne les Clermont	SOGETI	10 160.00 €	Agence de l'Eau Seine-Normandie	80%	8 128.00 €
VACUATIVA AND THE STATE OF THE			Part communale	20%	2 032.00 €
TOTAL	~	10 160.00 €	€ TOTAL demande de subvention 8 128.		8 128.00 €

# 2016-41 Demande de subvention exceptionnelle de l'école pour la réalisation d'une sortie à Beauvais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 13 voix pour et 1 voix contre (M. Châtelain) d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 190.00 € à la

coopérative scolaire afin de solder la facture du transporteur pour la sortie à Beauvais concernant le projet "la photo bat la campagne".

# 2016-42 Redevance d'occupation de la propriété rue Bellevue pour 2017

Comme chaque année, il convient de revaloriser le montant du loyer de la propriété au 81 rue Bellevue par rapport à l'indice de référence des loyers.

Le montant annuel du loyer 2016 est de 1 251.53€.

Mode de calcul : loyer précédent x <u>indice de réf 3<sup>ème</sup> trimestre N</u> indice de réf 3<sup>ème</sup> trimestre N-1

soit 1 251.53 x  $\frac{125.33}{125.26}$  = 1 252.23

Avec ce calcul, le loyer, qui s'élevait en 2016 à 1 251.534€, se monterait en 2017 à 1 252.23€ soit une augmentation pour l'année de 0.70€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 11 voix pour et 3 voix contre (Mme Bollé avec pouvoir de Vincent et M. Châtelain), de revaloriser le montant du loyer annuel de la propriété au 81 rue Bellevue au montant de 1 252.23€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### 2016-43 Indemnité de gardiennage de l'église

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à fixer l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2017 sachant que le plafond indemnitaire applicable demeure inchangé soit 119.55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de gardiennage de l'église au Père Faivre pour un montant de 119.55 € pour l'année 2017.

# 2016-44 Report de la subvention pour la création d'une aire de jeux à l'école maternelle auprès de la DETR

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le renouvellement des demandes de subventions faites sur l'exercice 2016 auprès de différents organismes et qui n'ont pas encore reçu de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 13 voix pour et 1 voix contre (M. Châtelain), de demander le report de la subvention pour la création d'une aire de jeux à l'école maternelle auprès de la DETR pour l'année 2017.

### 2016-45 Report de la subvention pour la création d'un préau à l'école maternelle auprès de la DETR

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le renouvellement des demandes de subventions faites sur l'exercice 2016 auprès de différents organismes et qui n'ont pas encore reçu de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 13 voix pour et 1 voix contre (M. Châtelain), de demander le report de la subvention pour la création d'un préau à l'école maternelle auprès de la DETR pour l'année 2017.

### 2016-46 Report de la subvention pour la vidéo-protection auprès du FIPD

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le renouvellement des demandes de subventions faites sur l'exercice 2016 auprès de différents organismes et qui n'ont pas encore reçu de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 13 voix pour et 1 voix contre (M. Châtelain), de demander le report de la subvention pour la vidéo-protection auprès du FIPD pour l'année 2017.

# 2016-47 Report de la subvention pour le remplacement des portes fenêtres et des fenêtres à l'école maternelle auprès de la DETR

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le renouvellement des demandes de subventions faites sur l'exercice 2016 auprès de différents organismes et qui n'ont pas encore reçu de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 13 voix pour et 1 voix contre (M. Châtelain), de demander le report de la subvention pour le remplacement des portes fenêtres et des fenêtres à l'école maternelle auprès de la DETR pour l'année 2017.

### 2016-48 Concours du receveur municipal et attribution des indemnités de conseil

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide avec 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Bollé avec pour voir de Vincent et M. Châtelain):

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100% par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 précité et sera attribuée à Mme TELLIER DELATTRE Anne, Receveur Municipal
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73€

#### 2016-49 Adoption des tarifs du bois pour 2016/2017

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'ONF à procéder, au titre de l'exercice 2016/2017 :

Article 1 : Les lots seront tirés au sort après remise d'un règlement d'exploitation.

Selon le mode suivant : vente sur pied.

Les bois demandés en délivrance seront partagés sur pied aux bénéficiaires inscrits sur le rôle d'affouage sous la responsabilité des 3 garants suivants :

- M. BORIE Christophe
- Mme BARBAY Chantal
- M. BRISBOUT Steven

Les lots restant à exploiter (reliquat des années précédentes) seront délivrés aux habitants de la commune.

Article 2 : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le prix du bois ne sera pas augmenté, soit:

#### Bois sur pied

Bois dur	14€ le m3 soit 9€10 le stère
Bois tendre	11€ le m3 soit 7€15 le stère
Bois résineux	6€ le m3 soit 3€90 le stère

#### Bois coupé et livré (1 mètre)

Bois dur	65€ le m3 soit 42€25 le stère
Bois tendre	55€ le m3 soit 35€75 le stère
Bois Résineux	23.08€ le m3 soit 15€ le stère

Article 3 : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler cette année la gratuité du bois dans la limite de 6 m3 de bois à faire annuellement aux administrés demandeurs d'emploi (dans la limite des lots disponibles).

#### 2016-50 Modification des durées et des tarifs de concessions

Après en avoir délibéré avec 11 voix pour et 3 voix contre (Mme Bollé avec pouvoir de Vincent et M. Châtelain), le Conseil Municipal décide d'appliquer les durées et les tarifs suivants :

#### ESPACE DES CONCESSIONS PLEINE TERRE ET CAVEAUX

#### Concessions Caveau pleine terre et caveaux

Cinquantenaire	200€
Trentenaire	150 €

1/3 des produits de la vente de toutes les concessions pleines terres sont alloués au Centre Communal d'Action Sociale.

#### SITES CINERAIRES

#### Columbarium

15 ans	1 urne	150€
	2 urnes	300€
30 ans	1 urne	225€
	2 urnes	450 €

Plaque vendue par la commune : 150€ Ré-ouverture (2ème urne) : 50€

Jardin du souvenir

Plaquette vendue par la commune : 50€

# 2016-51 Modification du règlement du cimetière et du columbarium

Après en avoir délibéré avec 11 voix pour, 2 abstentions (Mme Bollé avec pouvoir de Vincent) et 1 voix contre (M. Châtelain), le Conseil Municipal décide d'approuver le règlement municipal du cimetière ci-joint.

## 2016-52 Classement de la voirie du lotissement l'Epinette dans les voies communales

Après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Bollé avec pouvoir de Vincent et M. Châtelain), le Conseil Municipal décide d'approuver le classement des parcelles ZE 109 et ZE 121 dans la voirie communale et de donner tout pouvoir à M. le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

# 2016-53 Classement des parcelles ZB 60 et 61 dans le domaine communal

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le classement des parcelles ZB 60 et ZB 61 dans le domaine communal et de donner tout pouvoir à M. le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du document cadastral.

# 2016-54 Mise en place d'un panneau "stop" à l'intersection de la rue des Carrières et de la rue d'Ars

Pour des raisons de sécurité, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place d'un panneau "stop" à l'intersection de la rue des Carrières et de la rue d'Ars.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la mise en place d'un panneau "stop" à l'intersection de la rue des Carrières et de la rue d'Ars.

### 2016-55 Mise en place d'un miroir à l'intersection de la rue du Couvent, la rue de Liancourt et la rue de Mouy

Pour des raisons de sécurité, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place d'un miroir à l'intersection de la rue du Couvent, la rue de Liancourt et la rue de Mouy.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la mise en place d'un miroir à l'intersection de la rue du Couvent, la rue de Liancourt et la rue de Mouy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.

Le Maire, Jean-Pierre BLOT